

AFFAIRE N° 9.

OBJET : Aménagement et modernisation du Chemin Pavadé
Approbation du dossier de consultation d'entreprises.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Au titre de son programme de Voirie Rurale, La Municipalité a décidé d'aménager et de moderniser l'allée des Opales (chemin Pavadé) à Bellepierre.

L'étude du projet a été confiée au bureau d'études INCOM qui aura également la surveillance des travaux.

L'opération est estimée à 600 000 F y compris somme à valoir pour imprévus, honoraires et révision de prix.

Les crédits nécessaires sont prévus au Chapitre 901 Article 233-73.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le projet qui vous est présenté ;
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et en cas d'appel infructueux à passer un marché négocié avec l'entreprise qui aura présenté la meilleure proposition.

Je mets la question aux voix.

M. Marcel HOARAU - lit l'avis des Commissions :

"AVIS FAVORABLE. Toutefois, les commissions demandent que soit recueilli un engagement écrit des riverains quant à la libération des emprises de la voie avant tout commencement d'exécution des travaux".

LE MAIRE - Sous ces remarques, je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ